



N° 13-604-MIF au catalogue — N° 048

ISSN: 1707-1844

ISBN: 0-662-74915-4

Document de recherche

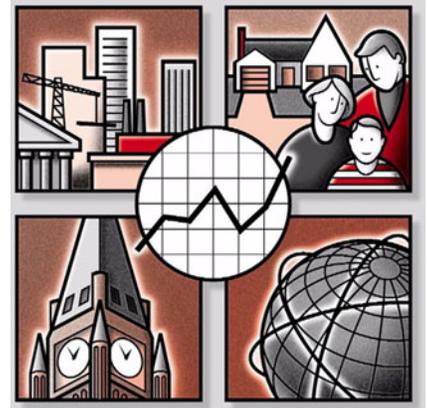
Comptes des revenus et dépenses série technique

Compte satellite du tourisme du Canada, 2000

par Conrad Barber-Dueck et Demi Kotsovos

Division des comptes des revenus et dépenses
21^e étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 613 951-3640



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Compte satellite du tourisme du Canada, 2000

Le présent document porte sur le nouveau compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) élaboré par Statistique Canada. Le CSTC fournit une mesure économique de l'importance du tourisme du point de vue des dépenses, du produit intérieur brut et de l'emploi pour le Canada. Il permet une comparaison entre le tourisme et d'autres branches d'activité de Canada, les concepts et les méthodes utilisés reposant sur le cadre du Système canadien de comptabilité nationale. L'étude a révélé que l'importance du tourisme a augmenté au Canada, et que les visiteurs internationaux jouent un rôle de plus en plus important à l'égard du tourisme au Canada depuis la publication du premier compte satellite du tourisme pour l'année 1988. Le présent document comprend les résultats du CSTC pour l'année de référence 2000.

Ottawa
Octobre 2005

N° 13-604-MIF n° 48 au catalogue
ISSN: 1707-1844
ISBN: 0-662-74915-4

N° 13-604-MPF n° 48 au catalogue
ISSN: 1707-1828
ISBN: 0-662-74914-6

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l' "American National Standard for Information Sciences" - "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 1984.



Table des matières

Sommaire	1
Introduction	2
Tableau 1 : Produit intérieur brut du tourisme par branche d'activité, Canada, 2000 et 1998	3
Graphique 1 : Produit intérieur brut au prix de base du tourisme et de certaines branches d'activités au Canada, 2000	3
Graphique 2 : Dépenses touristiques par les Canadiens et les Non-résidents, 2000	4
Tableau 2 : Dépenses touristiques selon le bien et le service, Canada, 2000 et 1998	6
Tableau 3 : Emploi touristique selon l'industrie, Canada, 2000 et 1998	7
Conclusion et travaux à venir	8
Annexes :	
Annexe A : Concepts et définitions pour le compte satellite du tourisme du Canada	10
Annexe B : Sources de données et méthodologie pour le compte satellite du tourisme du Canada	12
Annexe C : Branches d'activité touristiques du compte satellite du tourisme du Canada	16
Annexe D : Biens et services touristiques du compte satellite du tourisme du Canada	18
Annexe E: Dépenses touristiques par bien ou service, Canada, 2000	19
Annexe F: PIB et emploi pour les branches touristiques et non touristiques, Canada 2000	20
Glossaire	21
Documents de référence	22
Série technique	23

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0** zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0s** valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r rectifié
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique
- E à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

Compte satellite du tourisme du Canada, 2000

par Conrad Barber-Dueck et Demi Kotsovos¹

Sommaire

- La période de 1998 à 2000 a été bonne pour le tourisme au Canada, le produit intérieur brut (PIB) du tourisme ayant fait un bond de 15 %.
- Le tourisme représentait 2,2 % du PIB total en 2000, comparativement à 2,3 % en 1998, ce qui en fait un secteur plus important que l'agriculture (1,4 %) et la fabrication de véhicules automobiles (1,3 %).
- Les dépenses touristiques ont augmenté de 17 % par rapport à 1998, pour se situer à 53,7 milliards de dollars en 2000.
- Une augmentation de 15 % des dépenses des non-résidents au Canada a fait en sorte que les exportations touristiques ont atteint 17,8 milliards de dollars en 2000.
- Les dépenses des Canadiens dans d'autres pays ont aussi affiché des hausses importantes, le déficit de la balance du tourisme s'établissant à 3,1 milliards de dollars en 2000, soit à peu près au même niveau qu'en 1998.
- De 1998 à 2000, les dépenses touristiques des Canadiens au Canada ont connu une hausse marquée de 18 %. La valeur du dollar canadien, qui se situait à 67 cents par rapport à la devise américaine, a motivé ces dépenses au pays.
- Le secteur touristique comptait 610 000 employés pour l'année 2000, soit 4,0 % de tous les emplois au Canada. Le secteur de l'hébergement (159 000) était l'employeur le plus important du secteur touristique.
- Le transport aérien de passagers a été à l'origine des dépenses touristiques les plus importantes, soit 11,6 milliards de dollars. Les services d'hébergement et de restauration venaient au deuxième rang au chapitre des dépenses des touristes.
- La fusion de deux compagnies aériennes nationales en 2000 a eu des répercussions négatives sur les bénéfices du secteur du transport aérien de passagers. Cela a eu un effet à la baisse sur le PIB du tourisme cette année-là.

1. Demi Kotsovos et Conrad Barber-Dueck sont économistes à la Division des comptes des revenus et des dépenses de Statistique Canada. Pour plus de renseignements, appelez le (613) 951-3640 ou envoyez un courriel à l'adresse suivante : iead-info-dcrd@statcan.ca. Les auteurs souhaitent remercier toutes les personnes qui lui ont fourni leur soutien et leur aide, et plus particulièrement Chris Jackson, Marcel Beaudry, Chantal Rouvroy, Jennifer Hsu, Katharine Kemp, Jamie Temple et les autres employés de la Division des comptes des revenus et des dépenses, de la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, de la Division des mesures et de l'analyse de l'industrie et de la Division des entrées-sorties de Statistique Canada. Enfin, des remerciements vont à la Commission canadienne du tourisme (CCT), qui a assuré le financement de l'ensemble du projet.

Introduction

Le compte satellite du tourisme (CST) est devenu le cadre accepté au niveau international pour mesurer l'activité touristique dans l'économie. Le CST du Canada suit les lignes directrices adoptées par plusieurs organismes internationaux, y compris la Commission statistique des Nations Unies². L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a indiqué que plus de 45 pays dans le monde ont mis au point des CST ou sont sur le point de le faire.

Le CST du Canada mesure le tourisme du point de vue des dépenses, du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi. Le CST pour l'année de référence 2000 mesure ces variables au niveau national. Les anciens CST, c'est-à-dire ceux pour les années de référence 1996 et 1998, ont été calculés pour l'ensemble des provinces et des territoires.

Le présent rapport n'inclut que des tableaux pour l'année 2000. Aucune révision n'a été apportée aux données antérieures, sauf dans le cas de quatre séries sur l'emploi (transport aérien, transport par autobus, hébergement et agences de voyage). Ces estimations ont été révisées rétroactivement pour toutes les années précédentes³. Les concepts, les définitions, les sources et les méthodes figurent en annexe.

Croissance importante du tourisme de 1998 à 2000

La période de 1998 à 2000 a été une période phare pour le tourisme au Canada. Le PIB du tourisme⁴ a atteint 22,4 milliards de dollars, en hausse de 15 % par rapport à 1998. Les dépenses touristiques ont fait un bond de plus de 17 % au cours de cette période, atteignant 53,7 milliards de dollars, tandis que le nombre d'emplois liés au tourisme a augmenté de 7,5 %, pour atteindre 610 000.

L'ensemble de l'économie canadienne a aussi connu une croissance marquée au cours de cette période, le PIB ayant progressé de 18 %. De ce fait, la part du tourisme dans le total de l'économie a reculé légèrement, passant de 2,3 % en 1998 à 2,2 % en 2000.

La période de 1998 à 2000 a été marquée par la faiblesse de la valeur de la devise canadienne par rapport à la devise américaine, ce qui a contribué à alimenter le tourisme au Canada. Le taux de change moyen pour la période s'est situé à 67 cents. Les visites avec séjour d'au moins une nuit de voyageurs en provenance des États-Unis ont connu une hausse de 2,0 % au cours de cette période, tandis que les voyages de touristes d'autres pays ont augmenté de 11 %. La situation économique au Canada a aussi alimenté les dépenses touristiques, le revenu personnel disponible ayant fait un bond de 11 %.

La fusion de deux transporteurs aériens nationaux au cours de cette période a eu des répercussions sur la production du tourisme. Cet événement, combiné à une hausse marquée des prix du carburant, a fait baisser les bénéfices du secteur du transport aérien. En fait, la baisse de 22 % des « autres revenus », y compris les bénéfices, dans le cas du transport aérien (voir l'annexe F) a réduit la croissance du PIB pour l'ensemble du secteur touristique. Mis à part le transport aérien, les autres revenus ont augmenté de 22 % (comparativement à 15 % pour le transport aérien). Si les autres revenus du transport aérien s'étaient maintenus constants, le tourisme aurait continué de représenter 2,3 % de l'économie totale.

2. Voir *Comptes satellites du tourisme : cadre méthodologique recommandé*. Organisation de coopération et de développement économiques, Office statistique des Communautés européennes, Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, mai 2001.

3. Les estimations des années précédentes ont été révisées rétroactivement à 1986 dans les indicateurs nationaux du tourisme pour ces séries. Les données pour ces années peuvent être obtenues auprès de Statistique Canada sur demande.

4. Tous les renvois au PIB sont aux « prix de base » (voir l'annexe A). Tous les taux de croissance des séries libellées en dollars correspondent aux valeurs nominales.

Tableau 1 : Produit intérieur brut du tourisme par branche d'activité, Canada, 2000 et 1998

	PIB du tourisme		Taux de croissance	Répartition	
	2000	1998		2000	1998
	millions de dollars		%	%	
Transport	5 954	5 267	13,0	26,6	27,1
Hébergement	5 246	4 683	12,0	23,4	24,1
Restauration	2 691	2 335	15,3	12,0	12,0
Autres branches touristiques ⁽¹⁾	3 466	2 915	18,9	15,5	15,0
Total des branches touristiques	17 357	15 199	14,2	77,5	78,1
Autres branches ⁽²⁾	5 050	4 263	18,5	22,5	21,9
Total PIB du tourisme	22 407	19 462	15,1	100,0	100,0

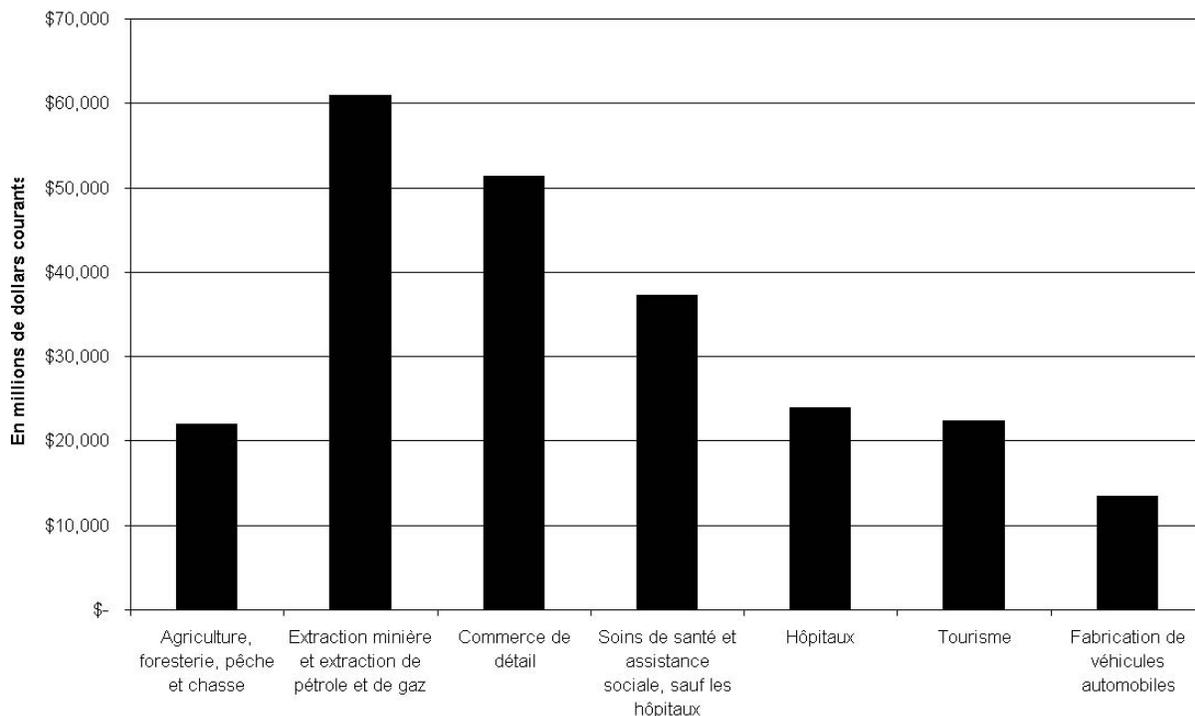
1. Inclut les branches des spectacles et des loisirs et les agences de voyages

2. Inclut des branches d'activité non touristiques qui tirent avantage du tourisme (tel que le commerce de détail). Elles produisent certains biens et services achetés par des touristes. Il s'agit notamment des produits d'épicerie, des boissons alcoolisées achetées en magasin, des dépenses précédant un voyage, des pièces, des réparations et du carburant de véhicules automobiles, ainsi que des produits de toilette.

Le tourisme constitue un aspect important de l'économie canadienne

Le tourisme constitue un aspect important de l'économie très diversifiée du Canada. Sa contribution à l'économie canadienne (2,2 %) s'apparente à la contribution combinée de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière et de la chasse (2,3 %). En fait, le secteur de la fabrication de véhicules automobiles, qui comprend la production de voitures, de camions et d'autobus, a représenté 1,3 % de l'économie du Canada. Le nombre d'emplois (610 000) liés au tourisme est le même que pour l'agriculture et l'extraction minière, ainsi que les soins de santé et l'assistance sociale.

Produit intérieur brut au prix de base du tourisme et de certaines branches d'activités au Canada, 2000



La faiblesse du dollar modifie les modèles de dépenses

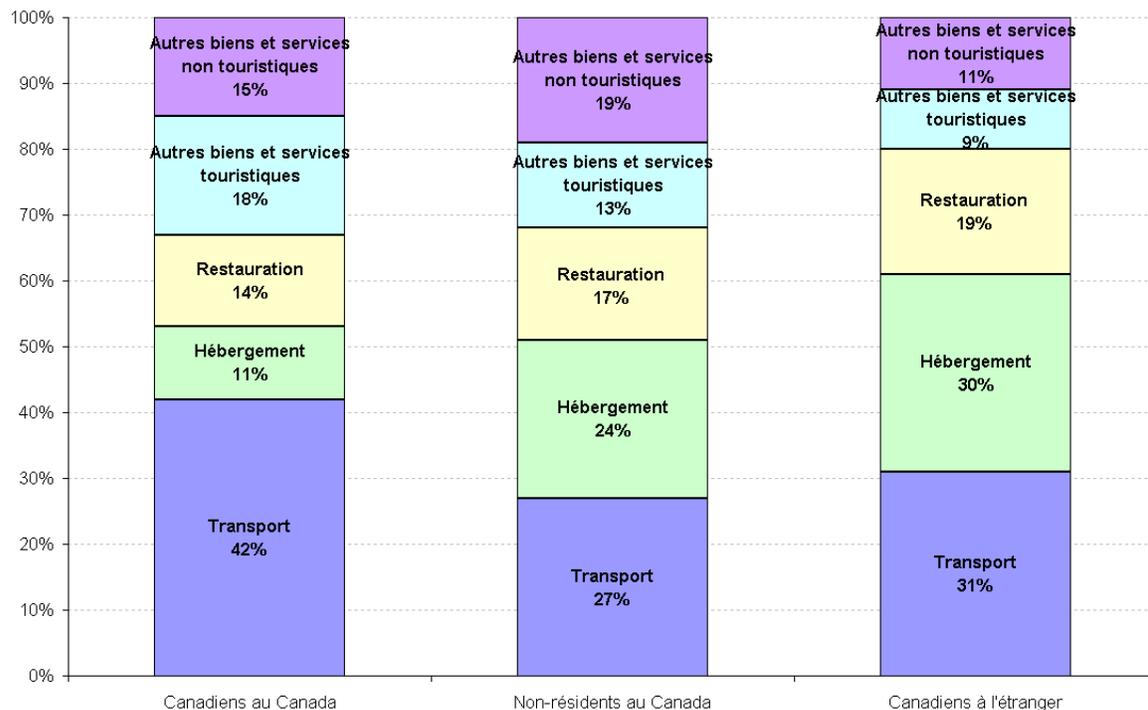
La faible valeur du dollar canadien a modifié les modèles de dépenses des voyageurs au Canada au cours de la période de 1998 à 2000. Les secteurs du transport et de l'hébergement, qui ont représenté la moitié du PIB du tourisme, étaient légèrement en baisse par rapport à 1998. La troisième contribution en importance (23 %) au PIB du tourisme a été le fait d'industries qui ne sont pas considérées comme des industries touristiques. Ces industries⁵ produisent des biens et des services, comme des articles d'épicerie, des vêtements, des produits du tabac et d'autres biens vendus au détail, qui sont achetés par les touristes. La faible valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain a constitué un facteur dans la hausse de la production de ces industries, rendant l'achat de ces biens plus attrayant. Plus de 16 % des dépenses touristiques sont allées à des biens et services non touristiques en 2000, comparativement à 15 % en 1998 (voir le tableau 2).

Canadiens voyageant au Canada

Les dépenses touristiques des Canadiens au Canada ont affiché des hausses marquées au cours de la période de 1998 à 2000. Les Canadiens, qui ont été incités à demeurer au pays en raison de la faiblesse de leur devise, ont consacré 35,9 milliards de dollars aux voyages au Canada en 2000, une hausse de 18 % par rapport à 1998. Cette hausse a été supérieure de 5 % à celle des dépenses des Canadiens voyageant à l'étranger. Les dépenses touristiques des Canadiens au Canada ont représenté près de 67 % des dépenses touristiques totales.

Le transport a été la composante la plus importante des dépenses touristiques au pays, soit 15,1 milliards de dollars ou 42 % des dépenses touristiques totales, en raison de la vaste étendue du pays et des augmentations des prix du carburant au cours de cette période. Le transport aérien a constitué la composante principale à l'intérieur de la catégorie du transport, soit 24 % des dépenses touristiques totales. Les autres biens et services touristiques, y compris le divertissement et les loisirs, les agences de voyage et les dépenses avant les voyages, qui se sont chiffrés à 6,5 milliards de dollars, soit 18 %, venaient au deuxième rang en proportion des dépenses touristiques. Les dépenses des touristes canadiens au titre de l'hébergement ont représenté la part la plus faible des dépenses touristiques, soit 11 %.

Dépenses touristiques par les Canadiens et les Non-résidents, 2000



5. Ces industries, même si elles vendent des biens et des services achetés par les touristes, ne sont pas considérées comme des industries touristiques, étant donné qu'une partie importante de leurs ventes totales ne sont pas attribuables au tourisme.

Non-résidents voyageant au Canada

Les non-résidents ont été à l'origine de 17,8 milliards de dollars de dépenses touristiques au Canada, soit une hausse de 17 % par rapport à 1998. Plus de la moitié de ces dépenses sont allées au transport et à l'hébergement. Contrairement aux voyageurs canadiens, qui consacrent la majorité de leur budget de voyage au transport et moins à l'hébergement, les voyageurs de l'extérieur du Canada ont consacré 24 % de leur budget à l'hébergement. En général, les voyageurs des autres pays sont plus susceptibles que les touristes canadiens de passer la nuit dans un établissement d'hébergement payant. Ils se distinguent en outre des Canadiens du fait qu'ils dépensent davantage au titre de la restauration et des « autres biens et services ».

Les Canadiens continuent de voyager à l'étranger

En 2000, les dépenses touristiques des Canadiens à l'étranger se sont chiffrées à 20,9 milliards de dollars, une hausse de 13 % par rapport à 1998. Les Canadiens ont dépensé davantage en voyages à l'extérieur du Canada que les étrangers au Canada. La balance commerciale nette au titre du tourisme a été négative, à 3,1 milliards de dollars, en baisse légèrement par rapport au déficit de 3,0 milliards de dollars enregistré en 1998. La balance touristique nette est le résultat de la comparaison des dépenses des Canadiens à l'étranger au chapitre du tourisme et de celles des non-résidents au Canada. Pendant les mois d'hiver, l'attrait des températures plus clémentes a contribué au déficit, les Canadiens ayant continué de voyager en dépit de la valeur du dollar par rapport à la devise américaine.

Les Canadiens voyageant à l'étranger ont consacré une proportion plus grande de leurs dépenses touristiques totales à l'hébergement que les voyageurs canadiens qui sont demeurés au Canada. Les Canadiens à l'étranger ont dépensé davantage au chapitre du transport et de l'hébergement que les non-résidents au Canada. Les Canadiens ont aussi magasiné moins que les non-résidents, ayant consacré près d'un milliard de dollars de moins aux autres biens et services touristiques à l'étranger que les étrangers ici.

Importance du tourisme dans l'économie de services

En 2000, les industries productrices de services représentaient 65 % de l'économie totale du Canada. Le tourisme était à l'origine de 3,4 % du PIB total des services au Canada. La finance, les assurances et l'immobilier sont la plus importante industrie de services (28 %), suivis par les soins de santé et l'assistance sociale (9,2 %). Le commerce de détail et le commerce de gros sont un peu plus de deux fois plus importants que le tourisme du point de vue du PIB. Leur taille s'apparente aux industries des services d'hébergement et de restauration (combinées) et de l'industrie de l'administration et du soutien.

Le tourisme joue aussi un rôle important dans le commerce international de services du Canada. En 2000, les exportations de services du Canada ont totalisé 61,3 milliards de dollars, dont 29 % étaient constituées d'exportations de services touristiques. Les exportations de services aux entreprises étaient les plus importantes, à 31 milliards de dollars. Le tourisme venait au deuxième rang, à 17,8 milliards de dollars, loin devant les services de transport, dont les exportations se sont chiffrées à 11 milliards de dollars en 2000.

En 2000, les importations de services du Canada ont atteint 66,4 milliards de dollars. De cette somme, 32 % étaient des importations canadiennes touristiques. Les services aux entreprises ont enregistré le niveau le plus élevé d'importations, soit 32 milliards de dollars. Le tourisme venait au deuxième rang en importance pour les importations.

Entre 1998 et 2000, l'exportation de services au Canada a augmenté de 18 %, et l'importation de services, de 16 %. Au cours de la même période, les exportations et les importations touristiques de services du Canada ont augmenté à un rythme un peu plus lent. Les exportations de services touristiques ont augmenté de 15 %, tandis que les importations de services touristiques ont connu une hausse de 13 %.

Dépenses touristiques au Canada

Les dépenses touristiques au Canada ont atteint 53,7 milliards de dollars en 2000, une hausse de 17 % par rapport à 1998. Les dépenses au chapitre du transport ont atteint 19,9 milliards de dollars, représentant 37 % des

dépenses touristiques totales et étant les plus élevées pour un bien ou un service. Le transport aérien a été la composante clé de la catégorie du transport, représentant 22 % des dépenses touristiques totales. Les autres biens et services touristiques, constitués du divertissement et des loisirs, des agences de voyage et des dépenses avant les voyages, ont représenté la deuxième part en importance des dépenses touristiques, soit 8,8 milliards de dollars ou 17 %. Les dépenses au chapitre de l'hébergement ont augmenté de 9,0 % depuis 1998, atteignant 8,3 milliards de dollars.

Tableau 2 : Dépenses touristiques selon le bien et le service, Canada, 2000 et 1998

	Dépenses touristiques		Taux de croissance	Répartition	
	2000	1998		2000	1998
	millions de dollars		%	%	
Transport de passagers	19 981	17 087	16,9	37,2	37,2
Dont:					
transport aérien de passagers	11 597	10 513	10,3	21,6	22,9
utilisation de voitures privées	5 566	4 097	35,8	10,4	8,9
Hébergement	8 277	7 590	9,0	15,4	16,5
Restauration	7 930	6 864	15,5	14,8	15,0
Autres biens et services touristiques ⁽¹⁾	8 875	7 471	18,8	16,5	16,3
Total des biens et services touristiques	45 063	39 013	15,5	83,9	85,0
Autres dépenses ⁽²⁾	8 674	6 874	26,2	16,1	15,0
Total des dépenses touristiques	53 737	45 887	17,1	100,0	100,0

1. Inclut les loisirs et spectacles, les services d'agences de voyages ainsi que les dépenses effectuées avant un voyage.

2. Inclut les dépenses au titre des biens et services non touristiques tels que des produits d'épicerie, des boissons alcoolisées achetées en magasin, souvenirs, transports publics, stationnement, etc.

La hausse marquée des dépenses touristiques de 1998 à 2000 s'inscrit dans la tendance amorcée au début des années 90 au Canada. Les dépenses touristiques ont fait un bond de 35 % de 1996 à 2000. Les exportations touristiques, qui ont progressé de 39 % au cours de cette période, ont été le principal facteur de cette hausse.

Hausse marquée de l'emploi

Le tourisme a généré 610 000 emplois et a représenté 4,0 % de l'emploi total en 2000. Il s'agit d'une hausse de 7,8 % par rapport à 1998⁶. Les activités touristiques ont été à l'origine du plus grand nombre d'emplois dans le secteur de l'hébergement (159 000), les services de restauration et de boissons suivant de près au deuxième rang, avec 143 000 emplois. Environ 20 % de ces emplois sont allés aux industries non touristiques (industries qui produisent des biens et des services achetés par des touristes). Les activités touristiques de ces industries ont entraîné la création de 119 000 emplois⁷.

6. Les séries sur l'emploi sont les seules à avoir été révisées pour 1998. De nouvelles sources de données ont été intégrées, ce qui a fait augmenter les estimations pour quatre industries (transport aérien et transport par autobus, hébergement et agences de voyage). Les données révisées sur l'emploi sont disponibles sur demande auprès de Statistique Canada.

7. Statistique Canada élabore un module des ressources humaines qui permettra de produire des statistiques actuelles et fiables sur l'aspect des ressources humaines du tourisme. Cela permettra d'accroître la capacité analytique du CST du Canada et des indicateurs nationaux du tourisme, grâce à la production d'un instantané de l'industrie et des professions la constituant.

Tableau 3 : Emploi touristique selon l'industrie, Canada, 2000 et 1998

	Emploi du tourisme		Taux de croissance	Répartition	
	2000	1998		2000	1998
	(^{'000})		%	%	
Transport	85,5	80,8	5,9	14,0	14,3
Hébergement	159,4	154,5	3,2	26,1	27,3
Restauration	143,2	126,5	13,2	23,5	22,4
Autres branches touristiques ⁽¹⁾	102,9	95,0	8,3	16,9	16,8
Total des branches touristiques	491,0	456,8	7,5	80,5	80,7
Autres branches ⁽²⁾	119,0	109,1	9,1	19,5	19,3
Total d'emploi du tourisme	610,0	565,9	7,8	100,0	100,0

1. Inclut les branches des spectacles et des loisirs et les agences de voyages

2. Inclut des branches d'activité non touristiques qui tirent avantage du tourisme. Elles produisent certains biens et services achetés par des touristes. Il s'agit notamment des produits d'épicerie, des boissons alcoolisées achetées en magasin, des dépenses précédant un voyage, des pièces, des réparations et du carburant de véhicules automobiles, ainsi que des produits de toilette.

Contribution du tourisme aux « industries touristiques »

Les répercussions les plus importantes du tourisme touchent les agences de voyage, dont les activités sont celles qui dépendent le plus du tourisme. En effet, 91 % des activités économiques de cette industrie sont le fait du tourisme. Les autres activités touristiques clés les plus touchées sont le transport aérien et l'hébergement. En ce qui a trait au secteur du transport aérien, le tourisme a été responsable de 78 % du PIB de ce secteur. Le reste des activités de ce secteur a principalement été le transport de marchandises. Le tourisme a représenté 66 % de l'activité économique du secteur de l'hébergement. Outre les services d'hébergement, ce secteur produit également des services de restauration et des services de divertissement, qui comportent des ratios touristiques plus faibles.

Contribution du tourisme aux « industries non touristiques »

Le tourisme ne profite pas uniquement aux industries qui sont identifiées comme des « industries touristiques », comme le transport ou l'hébergement (voir l'annexe C pour une liste complète). Il existe diverses industries qui produisent des biens et des services qui sont achetés par les touristes, comme les articles d'épicerie, les souvenirs et d'autres marchandises vendues au détail. Les touristes ont dépensé 8,7 milliards de dollars pour l'achat de ce type de biens et de services. Il s'agit d'une hausse de 26 % par rapport à 1998. En fait, en 2000, les touristes ont consacré davantage d'argent à ces biens et services (16 % des dépenses touristiques totales) qu'à l'hébergement.

Les « autres industries » ont été à l'origine de 22,5 % du PIB du tourisme. Le tourisme a été à l'origine de 119 000 emplois dans ces industries, avec une rémunération annuelle moyenne de 29 200 \$. La plupart des dépenses dans ces « autres industries » ont touché le commerce de détail et de gros, particulièrement les remorques de camping, le tabac, les vêtements pour hommes et femmes et le carburant pour véhicules.

Conclusion et travaux à venir

Le CST du Canada pour 2000 montre que le tourisme continue de représenter un aspect important de l'économie canadienne, tant du point de vue de la production (PIB) que de l'emploi. Sa contribution dépasse celle d'autres industries importantes, comme la fabrication de véhicules automobiles. Le tourisme contribue dans une large mesure au commerce de services avec d'autres pays, étant à l'origine d'environ 30 % de ces transactions. Le tourisme profite en outre aux industries « non touristiques », comme le commerce de détail.

Les résultats du CST du Canada pour 2000 ont été inclus dans les indicateurs nationaux du tourisme (INT) au cours de la révision du premier trimestre de 2005⁸ et seront intégrés dans le module à venir des ressources humaines.

Des efforts considérables ont été consacrés à la révision des statistiques courantes sur le tourisme au Canada⁹. Ils ont donné lieu à plusieurs recommandations en ce qui a trait au CST au Canada. Une mise à jour des concepts, des définitions, des biens et services et des industries devant être inclus dans le compte a été recommandée. Afin de pouvoir s'intégrer à la politique de révision des statistiques touristiques nouvellement adoptée, ces recommandations s'intégreraient mieux dans une révision historique des statistiques touristiques¹⁰. Cette révision historique aura lieu une fois que la nouvelle définition du tourisme aura été intégrée dans l'enquête sur les voyages au Canada¹¹. Le prochain CST (ou CSPT) intégrera ces changements.

8. Voir *Indicateurs nationaux du tourisme*, n° 13-009-XPB au catalogue, estimations trimestrielles, premier trimestre de 2005, Statistique Canada.

9. Voir « *Étude du compte satellite du tourisme du Canada : document stratégique de la CCT, phase II* », Katharine Kemp et Shaila Nijhowne, 31 mai 2005.

10. Voir « *Révisions des Indicateurs nationaux du tourisme du Canada* », n° 13-604-MPF au catalogue, n° 47, Statistique Canada.

11. La nouvelle définition du tourisme utilisée dans l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (VRC) effectuée par Statistique Canada sera modifiée, afin d'inclure tous les séjours de plus d'une journée ainsi que les déplacements de moins d'une journée sur une distance de plus de 40 kilomètres.

Annexes :

- Annexe A : Concepts et définitions pour le compte satellite du tourisme du Canada**
- Annexe B : Sources de données et méthodologie pour le compte satellite du tourisme du Canada**
- Annexe C : Branches d'activité touristiques du compte satellite du tourisme du Canada**
- Annexe D : Biens et services touristiques du compte satellite du tourisme du Canada**
- Annexe E : Dépenses touristiques , Canada, 2000**
- Annexe F : PIB et emploi pour les branches touristiques et non touristiques, Canada, 2000**

Annexe A : Concepts et définitions pour le compte satellite du tourisme du Canada

Concepts

Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) est fondé sur les principes comptables du Système de comptabilité nationale. Ce système reconnu au niveau international représente un cadre intégré de statistiques qui permet la mesure de la production économique d'un pays. Ils font état de la structure de l'économie et de la contribution de chaque branches d'activité.

Les comptes satellites, comme le CSTC, comportent la même structure et les mêmes principes que les comptes nationaux, mais ils sont élaborés à titre de prolongement du système de comptabilité nationale, de là leur nom de « satellites ». Le domaine visé par le compte satellite ne se retrouve généralement pas de façon explicite dans le compte de base, nécessitant ainsi un calcul spécial. Les comptes satellites ont tendance à mettre l'accent sur des aspects particuliers, sociaux ou économiques, comme le tourisme, le transport ou l'environnement. Leur présentation et leur conformité aux principes comptables au niveau national permettent aux analystes de les comparer (ou le domaine qu'ils visent) avec l'ensemble de l'économie, selon la mesure du SCN. Le compte satellite du tourisme permet donc de répondre à la question concernant l'importance du tourisme au Canada.

Dans le cas du compte satellite du tourisme, les tableaux des entrées-sorties du SCN jouent un rôle particulièrement important. Ces tableaux mesurent et analysent l'activité productive de l'économie, en mettant l'accent sur les producteurs et les acheteurs de biens et de services dans les diverses branches d'activité. Ils montrent la production totale et l'utilisation des biens et services selon la branche d'activité, ainsi que les coûts primaires (ou entrées) liés à la production des biens et des services. Comme il est mentionné précédemment, le tourisme n'est pas une branche d'activité identifiée à l'intérieur du SCN. Il dépend des achats des consommateurs, en tant que touristes, plutôt que de la production de certains biens et services. Par conséquent, l'élaboration du CSTC nécessite de fractionner les branches d'activité en composantes touristiques et non touristiques. En agrégeant la valeur ajoutée pour chaque composante du tourisme, on peut calculer le PIB du tourisme.

Définitions

La définition du tourisme est au centre du CSTC. Le **tourisme** est actuellement défini comme « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ». C'est la définition adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission de statistique des Nations Unies. Il s'agit d'une définition large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, elle ne précise pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer le concept du tourisme à leur propre situation. Au Canada, on a défini à des fins opérationnelles le concept en dehors de l'« **environnement habituel** » comme le territoire au delà de 80 kilomètres du domicile. La définition comporte plusieurs exceptions importantes. Le navettage, les voyages pour fin d'études, les déplacements des membres des forces armées, ainsi que ceux des migrants et des diplomates, ne sont pas inclus dans les estimations. Par ailleurs, lorsque l'on franchit une frontière internationale, cela est considéré comme une activité de tourisme, peu importe la distance parcourue.

Le tourisme englobe toute une gamme de branches d'activité et des parties de branches d'activité ainsi que de biens et services produits par ces branches. Une branche d'activité est le regroupement d'établissements qui fournissent des biens et des services à des entreprises et des particuliers. Une branche d'activité est dite **branche touristique** si elle fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et si, en l'absence de tourisme, elle cessait d'exister ou continuait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit (voir l'annexe C pour une liste des branches touristiques). Un **bien ou service touristique** en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs (voir l'annexe D pour une liste des biens et services touristiques). Par conséquent, le transport aérien de passagers serait un service touristique, tandis que les produits d'épicerie, même s'ils sont achetés à l'occasion par des touristes, ne sont pas considérés comme des biens touristiques. La plupart des biens et services touristiques sont achetés en voyage; toutefois, il existe une exception pour les biens et services qui sont achetés aux seules fins d'un voyage (p. ex., des auto-caravanes, des tentes-caravanes et des valises). Aucune modification n'a été apportée à la liste des biens et services ou aux branches d'activité utilisées

dans le CSTC, elle est la même que celle utilisée au premier CSTC¹. Cette liste doit être réexaminée afin d'y inclure tout nouveaux produits ou branches d'activité tels que les assurances-voyage, les maisons secondaires, les vacances aux spas, etc.... Cette revue est d'ordre prioritaire et sera intégrée dans le prochain CSTC, qui lui comprendra une révision historique des données. Cette dernière n'a pas été complétée pour ce compte mais a été remise à la prochaine diffusion de sorte que la nouvelle définition du tourisme puisse y être comprise.²

Il existe un autre facteur important à prendre en compte dans le cadre de la mise en oeuvre du CSTC, à savoir la définition de l'**offre touristique**. Il s'agit de la production totale de biens et de services achetés par des **touristes**³. Il est intéressant de constater que l'offre de biens et de services touristiques peut dépasser la demande touristique, conformément à la définition du CSTC, et la dépasse généralement dans les faits. Il en est ainsi parce que l'offre touristique comprend la production totale de biens et de services touristiques, peu importe si ceux-ci sont achetés par un touriste ou un non. Par exemple, 100 unités de services d'hébergement, un bien touristique, peuvent être produites dans une région donnée, mais seulement 90 de ces unités sont attribuables au tourisme. Ainsi, l'offre touristique, qui est égale à 100 pour les services d'hébergement, n'est pas équivalente à la demande touristique (90 unités). Le ratio de la demande touristique et de l'offre touristique est utile pour déterminer la proportion d'un bien ou d'un service touristique qui est réellement achetée par des touristes. Il joue en outre un rôle important pour la conversion des données sur les biens et services en données sur les branches d'activité. Le ratio est aussi utile pour le processus de validation des données, particulièrement pour le rapprochement des estimations de la demande et de l'offre, ainsi que pour l'estimation de la proportion de l'emploi d'une branche d'activité qui est générée par le tourisme (pour plus de détails, voir la méthodologie à l'annexe B).

La **demande touristique**, comme il est mentionné ci-dessus, est définie sur la base des dépenses totales des touristes. La demande touristique totale peut être répartie en deux composantes, la demande intérieure et la demande internationale. La demande intérieure inclut les dépenses liées à l'activité touristique effectuées dans le Canada par des résidents du Canada. Dans le cas du transport aérien, la partie intérieure d'un vol à destination de l'extérieur de la région est aussi incluse dans la demande intérieure. La demande internationale, qui peut aussi être décrite comme les exportations, correspond aux dépenses de non-résidents au Canada au titre du tourisme. Les dépenses des entreprises, des gouvernements et des particuliers au titre du tourisme sont incluses dans tous les types de demande. Le CSTC sert aussi à calculer les dépenses au titre des importations touristiques au niveau international.

Le **PIB du tourisme** peut être défini comme la valeur de production, sans double compte, à l'intérieur des limites d'une région (p. ex., le Canada), de biens et de services achetés par des touristes. Dans le CSTC, le PIB est calculé aux prix de base, par opposition aux prix du marché. On ne mesure que le PIB direct, par opposition au PIB indirect et induit. Le PIB indirect se rapporte aux effets en aval de l'activité économiques. Même si ces effets indirects sont importants, ils dépassent la portée du CSTC. Le PIB peut être calculé comme : i) la somme des revenus; ou ii) la somme des dépenses; ou iii) la somme de la valeur ajoutée. Dans le cas du tourisme, on utilise l'approche de la somme des revenus. Les composantes comprennent les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail, le revenu mixte et les autres excédents d'exploitation (y compris les bénéfiques et l'amortissement) ainsi d'ajouter certains impôts et taxes à la production (par exemple les impôts fonciers et les impôts sur la masse salariale, mais non les taxes de vente fédérale et provinciales) et de retrancher certaines subventions (entre autres les subventions reliées au travail, mais non celles reliées aux produits).

L'**emploi lié au tourisme** correspond à la somme de tous les employés qui contribuent à la production de biens et de services touristiques. Il s'agit à la fois de l'emploi à temps plein et de l'emploi à temps partiel, et non d'équivalents temps plein. L'estimation de l'emploi lié au tourisme comprend les travailleurs autonomes, les employés et les travailleurs familiaux non rémunérés. Comme dans le cas du PIB, on n'inclut que l'emploi direct, par opposition à l'emploi indirect et induit.

1. La définition d'un bien ou service touristique et d'une branche touristique est fondée sur les données du rapport final du Groupe d'étude nationale des données sur le tourisme (Mars 1989, Statistique Canada).
2. La définition du tourisme a été modifiée avec la nouvelle Enquête sur les voyages des Canadiens, la distance des voyages d'un même jour s'établit maintenant à 40 km de la maison à l'instar des 80 km avant. Tous les voyages "en dehors de la ville" d'une nuitée ou plus feront partie des estimations du tourisme.
3. Dans le présent article, le terme touristes inclut aussi les visiteurs d'un jour.

Annexe B : Sources de données et méthodologie pour le compte satellite du tourisme du Canada

Sources de données

Il existe plusieurs sources principales de données pour le CSTC. Les estimations de la demande sont calculées à partir de deux grandes sources : l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) et l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI), qui sont effectuées par Statistique Canada. L'EVC fournit les données relatives aux dépenses touristiques intérieures des entreprises et des particuliers, selon la province et le territoire. Elle fournit en outre des renseignements qui permettent de déterminer les raisons des visites dans une région, la durée des séjours et les activités sur place. L'enquête constitue un supplément mensuel de l'Enquête sur la population active (EPA). Elle comprend les dépenses totales au titre du tourisme, à l'intérieur d'une région donnée, ainsi qu'au niveau interprovincial (exportations et importations interprovinciales). Toutefois, elle ne comporte pas de données sur l'origine des voyageurs dans le cas des territoires, mais seulement sur la destination. On a recours aux statistiques sur l'origine et la destination du transport aérien et à celles de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), ainsi qu'aux données sur l'offre des entrées-sorties, pour combler cette lacune. Les données relatives aux dépenses précédant un voyage, qui représentent une partie importante de la demande intérieure, sont tirées des données sur le commerce et la fabrication.

L'EVI fournit les données sur la demande des non-résidents (de façon distincte pour les États-Unis et pour les autres pays) au Canada, ainsi que des importations touristiques (dépenses des Canadiens à l'étranger). Cette enquête a été entreprise au départ pour fournir des estimations relatives à la balance internationale des paiements du Canada.

Des estimations de l'offre touristique sont calculées à partir du système d'entrées-sorties de Statistique Canada, tout comme le PIB et ses composantes : revenu du travail, revenu mixte et excédents d'exploitation. Le système d'entrées-sorties est élaboré sur la base de plusieurs matrices importantes de données qui servent à enregistrer les entrées (ce qui est nécessaire pour produire un bien ou un service) et les sorties (les biens et les services fournis) pour 300 branches d'activité, sur la base de 727 biens et services. Du fait que l'on utilise les données de 2000, les branches d'activité correspondent à la structure du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les entrées montrent l'offre de divers biens et services selon la branche d'activité, ce qui permet le calcul de l'offre touristique. Le système d'entrées-sorties fournit en outre une matrice de la valeur ajoutée ou du PIB. Les données sur l'emploi se trouvent dans la Base de données sur la productivité du travail de Statistique Canada. Cette base de données repose sur les résultats de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada. La base de données sur la productivité du travail utilise le même système de classification des industries que les e.-s., ce qui permet un appariement direct entre les deux ensembles de données.

Méthodologie

Le CSTC vise à mesurer l'activité économique du tourisme, y compris le PIB du tourisme, l'emploi, la demande et l'offre. À cette fin, le CSTC utilise les données sur la demande des enquêtes sur le tourisme (c.-à-d. l'EVC et l'EVI) et calcule la contribution du tourisme au PIB et à l'emploi. Toutefois, les données de source pour le tourisme diffèrent, certaines étant fondées sur les détails relatifs aux biens et services, tandis que d'autres reposent sur les détails relatifs aux branches d'activité. C'est donc dire que les données sur la demande de l'EVC et de l'EVI sont constituées à partir des détails relatifs aux biens et services, tandis que les données sur le PIB et l'emploi utilisent des ventilations selon la branche d'activité. Il faut donc établir un lien entre les biens et services et les branches d'activité. L'offre, qui peut être calculée sur la base des détails relatifs aux biens et services ou des détails relatifs à la branche d'activité, est le facteur qui sert à lier ces variables. Comme il est indiqué ci-dessous, un ratio de la demande et de l'offre peut être calculé pour chaque bien et service. Ce ratio est par la suite placé dans le contexte des branches d'activité, afin que le PIB du tourisme et l'emploi lié au tourisme puissent être estimés à partir des données comprises dans les enquêtes sur la demande.

Offre

Le point de départ du calcul de l'offre est le système d'entrées-sorties (e.-s.), qui comptabilise de façon détaillée toutes les branches d'activité de l'économie et tous les biens et services qu'elles produisent. La première

étape pour le CSTC consiste à déterminer les branches d'activité qui fournissent des biens et services touristiques à des visiteurs (voir l'annexe C pour une liste complète des branches d'activité touristiques). Toutefois, les catégories de branches d'activité comprises dans le système d'entrées-sorties ne sont pas suffisamment détaillées pour le CSTC⁴. Par exemple, le système d'e.-s. ne produit des estimations que pour l'ensemble de la branche de la restauration. Dans le cadre du CSTC, on doit subdiviser cette branche, à partir des renseignements découlant des calculs détaillés des e.-s., en branches auxiliaires, comme les services de mets à emporter et les traiteurs, étant donné que certaines de ces branches auxiliaires ne sont peut-être pas incluses dans le compte du tourisme. Les services de mets à emporter sont considérés comme une branche touristique et leur offre est incluse dans les estimations. Les traiteurs sont laissés de côté, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme une branche touristique. De même, seuls les biens et services touristiques sont conservés pour le calcul de l'offre totale. Autrement dit, seuls les produits des services de mets à emporter qui sont achetés par des touristes sont conservés (c.-à-d. les repas), tandis que les biens et services non touristiques sont supprimés (p. ex. les redevances).

Une fois que l'on a déterminé les branches auxiliaires du tourisme et les biens et services touristiques, on calcule les proportions de l'offre. Les proportions de l'offre sont égales à la partie de la production totale d'un bien ou d'un service attribuable à une branche auxiliaire à l'intérieur d'une branche. Par exemple, si deux branches auxiliaires sont responsables chacune de la moitié de l'offre de repas de la branche d'activité, les proportions de l'offre seront égales à 50 % pour ces produits dans chacune des branches auxiliaires. Ces proportions sont utilisées plus tard pour répartir la demande entre les branches d'activité. Il convient de souligner que les taxes sont ajoutées à toutes les estimations de l'offre obtenues à partir du système d'entrées-sorties, afin de transposer les données aux prix à la production en données aux prix d'achat, c'est-à-dire ceux utilisés pour calculer la demande.

Les agences de voyages ont fait l'objet d'un calcul spécial. Les commissions pour les services de voyage et les voyages organisés ont été utilisées dans la production de l'industrie. Ces chiffres ne sont pas spécifiquement calculés dans les enquêtes sur les voyages d'où l'ajustement fait pour ces derniers dans le CSTC.

Demande

Le calcul de la demande touristique dans le cadre du CSTC commence avec les données d'enquête de l'EVC et de l'EVI. La première étape consiste à répartir les détails relatifs aux biens et services compris dans les enquêtes entre les détails utilisés pour le système d'entrées-sorties, afin de permettre un rapprochement approprié de la demande et de l'offre. Pour certains biens et services, les données d'enquête existantes comportent suffisamment de détails. Par exemple, les données sur les biens et services du transport étaient suffisantes pour répartir ces biens et services entre leurs contreparties des e.-s. Dans le cas de l'hébergement, les données relatives au nombre de nuits passées dans différents types d'hébergement étaient disponibles à partir des enquêtes et ont été utilisées pour répartir les biens et services entre les classifications des e.-s. Les données des comptes nationaux sur les dépenses des particuliers ont servi à répartir les biens et services restants à l'intérieur de la structure des e.-s.

Une fois que la demande touristique est calculée à partir des mêmes biens et services que l'offre, les proportions de l'offre sont utilisées pour répartir la demande entre les branches auxiliaires. Comme il est mentionné ci-dessus, si 50 % des repas ont été fournis par une branche auxiliaire, cette branche auxiliaire se verra attribuer 50 % de la demande. Une fois que les données sur la demande sont réparties entre les branches d'activité, on calcule les ratios de la demande et de l'offre pour chaque branche d'activité. Ces ratios correspondent simplement à la demande touristique totale d'une branche d'activité divisée par l'offre touristique totale de cette branche. Ils indiquent quelle portion de la production d'une branche d'activité peut être attribuée à l'activité touristique. Ainsi, si le ratio de la demande et de l'offre d'une branche d'activité est égal à 40 %, cela correspond à la proportion de la production totale de la branche qui est attribuable au tourisme. Ces ratios de la demande et de l'offre seront utilisés par la suite pour calculer le PIB du tourisme et l'emploi lié au tourisme. Comme il est indiqué précédemment, l'offre touristique est plus importante que la demande touristique parce qu'elle englobe l'offre totale d'une branche touristique, plutôt que seulement la portion qui est attribuable au tourisme.

4. Les données « W » des entrées-sorties ou données au niveau des feuilles de travail ne sont pas suffisamment détaillées.

Afin d'accroître les possibilités d'analyse de données, la demande a été répartie entre la demande intérieure et la demande des non-résidents (exportations) à partir des données de l'EVC et de l'EVI. Des estimations des exportations ont été produites pour les exportations touristiques interprovinciales et internationales. Des données ont aussi été calculées pour les importations internationales. La disponibilité de données sur les exportations et les importations a permis le calcul de la balance commerciale du tourisme pour Canada.

Plusieurs éléments ont été ajoutés aux données d'enquête, afin de permettre une estimation plus complète de la demande touristique (voir le tableau B1). Le premier de ces ajouts a consisté à inclure la partie intérieure des voyages internationaux, étant donné que les dépenses à ce titre ne sont pas comprises dans les estimations publiées de l'EVC. La partie intérieure correspond au tronçon canadien d'un voyage vers une destination internationale. Par exemple, dans le cas d'une personne qui se rend à New York à partir de Winnipeg en passant par Toronto, les dépenses liées à la portion du voyage entre Winnipeg et Toronto sont ajoutées aux données d'enquête publiées. En outre, si le tronçon international du voyage est assuré par un transporteur intérieur, il est aussi inclus dans le total de la demande intérieure, étant donné que le service est produit au niveau intérieur.

On a procédé à un autre calcul pour inclure toutes les dépenses touristiques des territoires, étant donné que l'EVC ne comprend pas de données sur l'origine des voyageurs, ni sur les dépenses touristiques effectuées par les résidents dans leur territoire. Des données sur l'offre étaient disponibles pour ces biens et services. Les données sur la demande totale ont été calculées à partir de la moyenne nationale pour le ratio de la demande et de l'offre, multipliée par l'offre totale pour chaque bien et service touristique dans les territoires. La demande internationale et interprovinciale a par la suite été supprimée de ce total, pour laisser uniquement la demande intérieure ou intraprovinciale pour le territoire. On a en outre utilisé les statistiques de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) et sur l'origine et la destination du transport aérien comme indicateurs de la demande.

Tableau B1: Rapprochement des enquêtes voyages et demande touristique (CSTC), Canada, 1998 et 2000

	1998	2000
	en millions de dollars	
Dépenses touristiques (selon EVC & EVI)	36 345	44,658
Partie intérieure des voyages internationaux	290	335
Billets achetés auprès de transporteurs canadiens pour des voyages internationaux	4 323	5,341
Demande intérieure (Territoires)	61	126
Pourboires	271	233
Commissions des agences de voyage	1,794	1,907
Dépenses précédant le voyage	1,288	1,884
Rapprochement de la demande et de l'offre	1 515	-403
Rajustements totaux	9 542	9,423
Demande touristique totale(CSTC)	45 887	53,737

Par le passé les pourboires étaient ajoutés aux données de la demande intérieure pour l'hébergement et la restauration puisqu'ils ne figuraient pas dans les enquêtes sur les voyages. Cependant pour le CSTC 2000, ces ajouts ne sont plus nécessaire puisqu'ils sont couverts dans les enquêtes des voyages. Les pourboires continuent d'être ajoutés aux données de l'EVI.

Les dépenses effectuées par un voyageur avant un voyage, aux seules fins de ce voyage, figurent parmi les autres ajouts importants. Ces dépenses comprennent les auto-caravanes, les caravanes classiques et les tentes-caravanes, les valises et ensembles de voyage, les tentes et l'équipement de camping ainsi que les sacs de couchage⁵. On calcule ces dépenses au moyen d'une méthode d'offre-demande. Les exportations totales de ces produits sont soustraites de l'offre totale (y compris les importations et les produits manufacturés) pour ces

5. Ces biens et services ont été identifiés par un certain nombre d'organisations internationales dont l'OCDE, comme étant des biens à des fins touristiques uniquement.

produits, afin d'obtenir l'utilisation totale pour le Canada. Les unités totales de chacun de ces produits sont par la suite multipliées par le prix approprié des entrées-sorties, en vue d'obtenir le total des revenus au titre des dépenses précédant un voyage.

Le rapprochement de la demande et de l'offre donne lieu à un rajustement final des données. Étant donné que les biens et services sont rapprochés du point de vue de la demande et de l'offre, on a examiné le ratio de la demande touristique et de l'offre touristique pour un bien ou un service donné. Il est arrivé que ce ratio ait été considéré comme trop élevé ou trop faible. Cela est particulièrement vrai dans le cas des biens et services pour lesquels les dépenses sont faibles. Ces questions ont été traitées sur une base individuelle. Par exemple, si l'on additionne les données des deux enquêtes sur les voyages et la portion intérieure des voyages internationaux, la demande totale au titre du transport aérien peut représenter uniquement 80 % de l'offre totale. Les exclusions non touristiques de la demande au titre du transport aérien ne peuvent être responsables de cet écart de 20 %. Par conséquent, le total de 80 % a été rajusté à la hausse, afin de rendre compte d'un ratio plus précis de la demande touristique et de l'offre touristique au titre du transport aérien. Dans certains cas, la demande touristique a dépassé l'offre pour un bien ou un service donné. Les estimations de l'offre et de la demande ont par la suite été examinées à nouveau, afin de déterminer lesquelles représentaient la plus grande qualité statistique, et des rajustements ont été effectués sur cette base.

PIB

Le PIB du tourisme et ses composantes, revenu du travail, revenu mixte et autres excédents d'exploitation, ont été obtenus à partir du tableau des entrées du système d'entrées-sorties. Le PIB a été calculé à nouveau sur la base des branches auxiliaires, tout comme l'offre, par la voie des données obtenues pour les branches auxiliaires ou, en l'absence de telles données, grâce à une répartition selon les proportions de l'offre. Le ratio de branche d'activité pour la demande et l'offre a par la suite été utilisé pour calculer le PIB du tourisme. Autrement dit, si le ratio de la demande et de l'offre pour une branche donnée était de 50 %, la moitié du PIB de cette branche a été attribuée au tourisme. Cette méthode a en outre permis le calcul du revenu du travail, du revenu mixte et de l'excédent d'exploitation liés au tourisme.

Un calcul spécial a été effectué pour obtenir le PIB pour les «autres branches d'activité». Ces «autres branches d'activité» (tel que le commerce au détail) sont définies comme des branches non touristiques, ou des branches qui ne répondent pas aux critères s'appliquant aux branches touristiques, mais qui en tirent certains avantages. Autrement dit, elles produisent certains biens et services achetés par des touristes. Il s'agit notamment des produits d'épicerie, des boissons alcoolisées achetées dans des magasins, des dépenses précédant un voyage, des pièces, des réparations et du carburant de véhicules automobiles, ainsi que de certains autres biens et services divers (p. ex. des produits de toilette). Les données sur les dépenses des particuliers des e.-s. ont été utilisées pour répartir ces valeurs entre les biens et services des e.-s. Ces données ont par la suite été transposées aux branches d'activité, à partir des proportions de la production pour ces biens et services. Les totaux ont été multipliés par les proportions des entrées, afin que les composantes du PIB puissent être isolées.

Emploi

Tout comme le PIB, l'emploi est calculé au niveau de la branche d'activité. Par conséquent, le calcul de l'emploi repose sur les mêmes ratios de branche d'activité que le PIB pour le calcul de la portion touristique de chaque branche d'activité. Ainsi, si le ratio de la demande touristique et de l'offre touristique pour une branche d'activité est de 50 %, la moitié de l'emploi de cette branche d'activité est attribuée au tourisme. Ce calcul est effectué pour toutes les branches d'activité. Les proportions attribuées au tourisme ont été agrégées, en vue d'obtenir l'emploi total lié au tourisme au Canada. Comme il est mentionné précédemment, les données sur l'emploi selon la branche d'activité se trouvent dans la Base de données sur la productivité du travail de Statistique Canada. Les données sur l'emploi disponibles se situent encore une fois à un niveau de branche d'activité trop agrégé pour le CSTC. Les salaires et traitements, qui découlent du calcul du PIB, sont utilisés pour répartir l'emploi entre les branches auxiliaires.

Annexe C : Branches d'activité touristiques du compte satellite du tourisme du Canada

(SCIAN de 1997)

Transport aérien

- 4811 - Transport aérien régulier
- 4812 - Transport aérien non régulier

Transport ferroviaire

- 4821 - Transport ferroviaire

Transport par eau

- 4831 - Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier
- 4832 - Transport sur les eaux intérieures par traversier

Transport par autobus

- 4851 - Services urbains de transport en commun
- 4852 - Transport interurbain et rural par autobus
- 4854 - Transport scolaire et transport d'employés par autobus
- 4855 - Services d'autobus nolisés
- 4859 - Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

Transport de tourisme et d'agrément

- 4871 - Transport terrestre de tourisme et d'agrément
- 4872 - Transport par eau de tourisme et d'agrément
- 4879 - Autres services de transport de tourisme et d'agrément

Taxis

- 4853 - Services de taxi et de limousine

Location et location à bail de véhicules automobiles

- 5321 - Location et location à bail de matériel automobile

Hôtels

- 7211 - Hébergement des voyageurs, (sauf 721114- Motels, et 721198- Tous les autres services d'hébergement des voyageurs)

Motels

- 721114 - Motels

Camping

- 721211 - Parcs pour véhicules de plaisance et terrains de camping

Autres services d'hébergement

- 721212 - Camps de chasse et de pêche
- 721213 - Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche
- 721198 - Tous les autres services d'hébergement des voyageurs

Services de restauration

- 7221 - Restaurants à service complet
- 7222 - Établissements de restauration à service restreint
- 7224 - Débits de boissons (alcoolisées)

Divertissements et loisirs

- 51213 - Présentation de films et de vidéos
- 7111 - Compagnies d'arts d'interprétation
- 7112 - Sports-spectacles
- 7115 - Artistes, auteurs et interprètes indépendants
- 7121 - Établissements du patrimoine
- 7131 - Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
- 7132 - Jeux de hasard et loteries
- 7139 - Autres services de divertissement et de loisirs

Services de voyage

- 5615- Services de préparation de voyages et de réservation

Annexe D : Biens et services touristiques du compte satellite du tourisme du Canada

Transports:

- Transport aérien, passager
- Transport ferroviaire, passager
- Transport par eau, passager
- Transport par Autobus, interurbain, nolisé et d'excursion
- Taxis
- Location de véhicules
- Réparations et pièces de véhicules
- Carburant de véhicules

Hébergement

- Hôtels
- Motels
- Camping
- Autres types d'hébergement (inclus pourvoiries, chalets commerciaux, chalets privés)

Restauration

- Repas provenant des services d'hébergement
- Repas provenant des services de restauration
- Boissons alcooliques provenant des services d'hébergement
- Boissons alcooliques provenant des services de restauration
- Repas et boissons alcooliques provenant des autres services touristiques

Autres biens et services touristiques

- Loisirs et spectacles
- Service d'agences de voyages
- Frais de conférence
- Dépenses avant le voyage (inclus les tentes, l'équipement de camping, les sacs de couchage, les valises, les ensembles de voyage, les caravanes classiques, les auto-caravanes et les tentes-caravanes)

Autres biens et services achetés par des touristes

- Produits d'épicerie
- Bière, vin, et spiritueux achetés au détail
- Transport en commun et Stationnement
- Autres biens et services (incluant les produits du tabac, les vêtements, les cartes et les souvenirs)

Annexe E: Dépenses touristiques par bien ou service, Canada, 2000

	Demande intérieure (1)	Demande internationale (Exportations) (2)	Demande totale (3)=(1)+(2)	Total de l'offre domestique (4)	Part du tourisme dans l'offre intérieure totale (%) (5)=(3)/(4)	Importations touristiques internationales (6)
Biens et services	millions de dollars					
Transport aérien, passager	8 646,7	2 950,7	11 597,4	12 214,5	94,9	...
Transport ferroviaire, passager	131,4	118,8	250,3	266,9	93,8	...
Transport par eau, passager	110,0	174,5	284,4	301,1	94,5	...
Autobus, interurbain, nollisé et d'excursion	401,7	314,3	715,9	760,5	94,1	...
Taxis	117,0	74,2	191,1	1 488,8	12,8	...
Location de véhicules	823,2	552,7	1 375,9	1 994,1	69,0	...
Réparations et pièces de véhicules	803,5	94,3	897,8	12 844,0	7,0	...
Carburant de véhicules	4 104,8	563,4	4 668,2	21 572,7	21,6	...
Total du transport	15 138,2	4 842,9	19 981,1	51 442,5	38,8	6 458,4
Hôtels	2 845,2	2 959,3	5 804,6	6 340,3	91,6	...
Motels	446,2	689,8	1 136,0	1 196,1	94,8	...
Camping	303,0	136,9	439,9	463,7	94,9	...
Autres types d'hébergement	400,4	496,2	896,6	1 001,5	89,5	...
Total hébergement	3 994,8	4 282,3	8 277,0	9 003,7	91,9	6 227,3
Repas provenant des services d'hébergement	471,2	303,1	774,3	2 327,4	33,3	...
Repas provenant des services de restauration	3 473,1	1 893,9	5 367,1	28 044,3	19,1	...
Boissons alcooliques provenant des services d'hébergement	220,2	152,3	372,5	1 584,3	23,5	...
Boissons alcooliques provenant des services de restauration	628,3	474,1	1 102,3	6 015,3	18,3	...
Repas et boissons alcooliques provenant des autres services touristiques	198,1	116,0	314,1	1 604,9	19,6	...
Total de la restauration	4 990,9	2 939,4	7 930,3	39 576,2	20,0	3 992,1
Loisirs et spectacles	1 713,3	2 112,2	3 825,5	15 861,9	24,1	1 926,9
Services d'agences de voyages	2 776,7	224,8	3 001,5	3 027,8	99,1	...
Frais de conférence	108,9	54,8	163,8	173,8	94,2	...
Dépenses avant le voyage	1 884,1	0,0	1 884,1	1 884,1	100,0	...
Total des autres biens et services touristiques	6 483,0	2 391,8	8 874,8	20 947,5	42,4	1 926,9
Produits d'épicerie	1 321,0	759,4	2 080,5	56 546,6	3,7	...
Bière, vin, et spiritueux achetés au détail	279,3	151,0	430,2	11 659,5	3,7	...
Transport en commun et Stationnement	104,7	72,8	177,5	1 908,2	9,3	...
Autres biens et services	3 612,6	2 372,9	5 985,5	1 914 409,2	0,3	...
Total des autres biens et services achetés par des touristes	5 317,6	3 356,1	8 673,7	1 984 523,5	0,4	2 357,1
Total des dépenses touristiques	35 924,5	17 812,4	53 737,0	2 105 493,4	2,6	20 961,9

Annexe F: PIB et emploi pour les branches touristiques et non touristiques, Canada 2000

Branche d'activité	Revenu net des entreprises individuelles		Autres (3)	PIB aux prix de base		Nombre d'emplois ('000)	Rémunération par emploi		PIB par emploi	Part du tourisme dans le PIB totale la branche (2)
	Revenu du travail	millions de dollars		millions de dollars	dollars		dollars	dollars		
Activités touristiques:										
Transport aérien	2 949,4	..	730,7	3 680,1	58	50 700	63 200	77,9		
Transport ferroviaire	101,0	..	582,4	683,3	3	34 800	235 500	14,1		
Transport par eau	95,8	1,2	30,9	127,9	2	51 100	67 400	11,3		
Transport par autobus	275,1	4,0	140,1	419,1	10	28 600	43 000	30,5		
Taxis	33,6	38,9	21,8	94,2	4	16 800	21 800	14,4		
Location de véhicules	267,7	1,1	680,2	949,0	8	31 900	112 600	26,3		
Total du transport	3 722,6	45,1	2 186,0	5 953,7	86	44 100	69 600	36,9		
Hôtels	2 550,4	132,5	1 302,5	3 985,4	107	25 200	37 400	65,9		
Motels	367,8	18,8	184,9	571,5	19	20 700	30 600	69,4		
Camping	189,5	5,7	84,2	279,4	13	15 200	21 800	80,1		
Autres types d'hébergement	285,4	6,4	118,3	410,1	21	13 900	19 500	53,7		
Total hébergement	3 393,1	163,4	1 690,0	5 246,5	159	22 400	33 000	65,9		
Restauration	2 205,7	90,0	395,2	2 691,0	143	16 100	18 800	17,5		
Loisirs et spectacles	1 246,7	93,1	436,7	1 776,4	61	22 000	29 100	22,4		
Agences de voyages	1 257,1	11,3	421,0	1 689,4	42	30 400	40 500	91,4		
Total des branches touristiques	11 825,2	402,9	5 128,8	17 357,0	491	25 000	35 400	35,4		
Autres branches	3 304,2	162,4	1 583,8	5 050,3	119	29 200	42 500	..		
Total des activités touristiques	15 129,4	565,3	6 712,6	22 407,3	610	25 800	36 800	..		
Activités non touristiques:										
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7 176	2 298	12 554	22 028	446	21 300	49 500			
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	10 108	167	50 613	60 888	166	61 900	366 400			
Services public	6 162	7	20 073	26 242	95	64 900	276 100			
Construction	36 120	5 397	8 131	49 648	906	45 900	54 900			
Fabrication	93 588	421	89 432	183 441	1 929	48 800	95 200			
Commerce de gros	34 717	929	15 195	50 841	817	43 700	62 300			
Commerce de détail	37 238	3 381	10 692	51 311	1 671	24 400	30 800			
Transport et entreposage	23 418	2 158	11 759	37 335	630	40 700	59 300			
Industrie de l'information et industrie culturelle	16 820	177	15 129	32 126	371	45 900	86 800			
Finances, assurances, service immobiliers et de location	48 596	28 881	105 371	182 848	934	83 000	195 800			
Services professionnels, scientifiques et techniques	31 197	6 665	5 690	43 553	889	42 600	49 000			
Services administratifs, services de soutien, service de gestion des déchets et services d'assainissement	13 887	1 662	3 128	18 677	571	27 300	32 800			
Service d'enseignement	1 221	721	107	2 050	91	21 300	22 500			
Soins de santé et assistance sociale	10 748	10 266	2 854	23 868	612	34 400	39 000			
Autres industries (1)	159 078	2 493	31 098	192 669	4 444	36 400	43 400			
Total des activités non touristiques	530 075	65 622	381 827	977 523	14 570	40 900	67 100			
Total de l'économie	545 204	66 187	388 540	999 930	15 181	40 300	65 900			
Dont: secteur des entreprises	413 479	66 187	364 601	844 266	12 337	38 900	68 500			

1. Inclus également les administrations publiques et les institutions à but non lucratif.

2. Pourcentage du PIB d'une branche donnée qui fut généré en comptant la demande touristique. Le "PIB total de la branche" doit être interprété au sens large puisqu'il inclut aussi les activités reliées au transport des marchandises.

3. Inclus autre excédent d'exploitation, les autres taxes à la production (excluant les taxes sur les produits) et les autres subventions à la production.

Glossaire

Les **autres excédents d'exploitation** équivalent au revenu de la production autre que le revenu du travail ou le revenu mixte. Ils comprennent l'amortissement et les bénéfiques.

Les **branches touristiques** sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Le transport aérien et l'hébergement sont des exemples de branches touristiques.

Les **biens et services touristiques** sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs. Les services d'agences de voyages ainsi que le transport ferroviaire sont des exemples de biens et services touristiques.

La **demande touristique** comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et étrangers au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations touristiques.

La **demande touristique intérieure** représente les dépenses des résidents canadiens au Canada, en biens et services produits au pays.

L'**emploi attribuable au tourisme** est une mesure de l'emploi dans les branches touristiques et non touristiques. L'emploi touristique mesure le nombre d'emplois dans une branche d'activité générés par les dépenses touristiques ou attribuables à ces dépenses, au titre des biens et (ou) des services produits par cette branche. Il se définit en fonction d'une estimation du nombre d'emplois plutôt que du nombre d'heures de travail. Ainsi, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période.

Les **exportations touristiques** comprennent les dépenses des visiteurs étrangers, en biens et services produits au Canada. Cela comprend des dépenses qui peuvent être effectuées à l'extérieur du Canada, comme l'achat d'un billet d'avion d'un transporteur international canadien, pour un voyage au Canada.

L'**offre intérieure** de biens et services touristiques est égale à la production totale au Canada des biens et services touristiques produits principalement par les branches touristiques. Toutefois, les biens et services touristiques ne sont pas achetés uniquement par les visiteurs; par conséquent, l'offre est supérieure à la demande touristique dans les CSTC. Par exemple, une petite partie seulement des services de restauration est consommée par les visiteurs, la majeure partie étant pour consommation locale. De plus, les importations ne sont pas incluses. Par exemple, la vente d'un billet d'avion auprès d'un transporteur aérien étranger est exclue du calcul de l'offre.

Le **produit intérieur brut lié au tourisme** est la valeur de la production sans double compte, à l'intérieur des limites d'une région, des biens et services achetés par les touristes. Dans les CSTC, le PIB est calculé aux prix de base en dollars courants et en dollars constants. Seul le PIB direct est calculé dans les CSTC. Le PIB est également produit indirectement en amont dans la chaîne de production d'un bien ou service. Bien que ces effets indirects puissent être liés au tourisme, ils ne sont pas inclus dans le PIB.

Le **revenu du travail** correspond à la somme des salaires et traitements, ainsi que du revenu supplémentaire du travail.

Le **revenu net des entreprises non constituées en société** est égal au revenu que tirent les propriétaires d'entreprises non constituées en société, à l'exception des exploitants agricoles, de leur propre entreprise. Il comprend le revenu net des entreprises non constituées en société et des travailleurs autonomes, ainsi que le revenu de location net des particuliers.

Le **revenu supplémentaire du travail** correspond aux charges sociales des employeurs, qu'elles soient obligatoires ou volontaires. Il s'agit notamment des allocations de retraite et des cotisations à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, à d'autres régimes de pensions, au régime d'indemnisation pour accidents de travail, aux régimes d'assurance médicale et dentaire, aux régimes d'assurance-invalidité à court et à long termes, etc.

Les **salaires et traitements** correspondent à la rémunération totale, en espèces ou en nature, versés à des employés pour le travail qu'ils effectuent. Ils sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes de pensions, de l'assurance-emploi et d'autres régimes d'assurance sociale. Ils comprennent en outre les autres formes de rémunération, à savoir les commissions, les pourboires, les primes, les honoraires et allocations des administrateurs, notamment ceux relatifs aux vacances et aux congés de maladie, ainsi que la solde et les indemnités militaires. Ils excluent les cotisations sociales des employeurs, qui sont considérées comme un revenu supplémentaire du travail.

Tourisme: La définition utilisée dans les CSTC est celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit: "les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs."

Visiteurs: Les personnes entreprenant les activités du tourisme tel que définies plus haut, sont considérées comme des touristes, (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), ou des visiteurs d'un jour.

Documents de référence

Barber-Dueck, Conrad. Étude des révisions des données des Indicateurs nationaux du tourisme. Comptes des revenus et dépenses, série technique, catalogue no.13-604-MIF no.45, Statistique Canada, octobre 2004.

Barber-Dueck, Conrad et Kotsovos, Demi. Comptes satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996. Division des Comptes des revenus et dépenses, série technique, catalogue no. 13-604-MIF no. 38, Statistique Canada, avril 2002.

_____, Comptes satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998. Division des Comptes des revenus et dépenses, série technique, catalogue no. 13-604-MIF no. 40, Statistique Canada, juin 2003.

Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel. Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme, mai 2001.

Delisle, J. Le compte satellite du tourisme au Canada: une analyse des résultats de 1988 et 1992. Division des comptes des revenus et dépenses, Statistique Canada, 2001.

Étude de faisabilité: Compte satellite provincial du tourisme, Système des comptes nationaux, Statistique Canada, 1998.

Guide de l'utilisateur pour le Système de comptabilité nationale du Canada. Système de comptabilité nationale, Statistique Canada, catalogue 13-589-F, novembre 1989.

Kemp, Katharine and Shaila Nijhowne, Study of the Canadian Tourism Satellite Account: CTC Strategy Paper, Phase II. Préparé pour la Commission canadienne du tourisme, mai 2005.

Lapierre, J. et Hayes, D. Le Compte Satellite du Tourisme. Division des comptes nationaux et de l'environnement, série technique #31, Statistique Canada, 1994.

Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE – Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi. Organisation pour la coopération et développement économique Paris, 2000.

National Task Force on Tourism Data Final Report. Division de la Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, mars 1989.

Statistique Canada, Enquête sur les voyages des Canadiens, 2001. Catalogue 87-212, juillet 2003.

_____, Enquête sur les voyages des Canadiens, Revue des résultats de 1996, Catalogue 87-504, avril 1998.

_____, Feasibility Study on a Tourism Human Resource Module. Division des comptes des revenus et dépenses, Préparé pour la Commission canadienne du tourisme, le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, le Ministère des ressources humaines et du développement des compétences, février 2005. Document de recherche non publié.

_____, Guide des indicateurs nationaux du tourisme – Sources et méthodes. Catalogue 13-594-GPF, août 1996.

_____, Indicateurs nationaux du tourisme, estimations trimestrielles, quatrième trimestre 2000. Système de la comptabilité nationale, catalogue 13-009-XPB, mars 2001.

_____, Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme, catalogue no.13-604-MPF no.44, octobre 2004.

_____, Révisions des Indicateurs nationaux du tourisme du Canada, catalogue no.13-604-MPF no.47, Janvier 2005.

_____, Voyages internationaux, voyages entre le Canada et les autres pays 2000. catalogue 66-201, novembre 2001.

Série technique

La Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) offre des tirés à part d'articles techniques, que l'utilisateur peut obtenir sans frais. Voici la liste des tirés à part disponibles. Pour obtenir des copies, vous pouvez communiquer avec la responsable des services aux clients au 613-951-3810 ou vous pouvez écrire à DCRD, Statistique Canada, 21^e étage, édifice R.H. Coats, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 0T6. (Internet : iead-info-dcrd@statcan.ca)

1. «Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1988.
2. «Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
3. «Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
4. «Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1989.
5. «Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1989.
6. «Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1990.
7. «Révisions des données de la période 1986-1969 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
8. «Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
9. «Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, septembre 1989.
10. «Tendances récentes des salaires», tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective*, hiver 1990.
11. «Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
12. «La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
13. «Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
14. «L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
15. «Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1991.
16. «Estimations en volume du commerce international des services commerciaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1991.

17. «Le défi de la mesure dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
18. «Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
19. «La valeur du travail ménager au Canada. 1986», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1992.
20. «Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles. 1980-1991.
21. «Achats outre-frontière - Tendances et mesure», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1992.
22. «Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique», tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, n° 3, avril 1993.
23. «L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1993.
24. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
25. «Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
26. «La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1993
27. «La valeur du travail ménager au Canada, 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1993.
28. «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1994.
29. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1994.
30. «Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1982-1993.
31. «Le Compte satellite du tourisme», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1994.
32. «Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. troisième trimestre 1994.
33. «La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
34. «Une introduction aux produits financiers dérivés», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
35. «L'effet du changement d'année de base sur le PIB», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, deuxième trimestre 1996.

36. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1999.
37. «Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2002.
38. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, avril 2002.
39. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 2002.
40. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, juin 2003.
41. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2003.
42. «Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.
43. «Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 - 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.
44. «Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.
45. «Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.
46. «Comptes économiques provinciaux et territoriaux», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2004.
47. «Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, janvier 2005.